



VILLE D'ANS

PROVINCE DE LIEGE

CHÈQUES CULTURE SENIORS – RÈGLEMENT

Les chèques, d'une valeur de 50 euros, pour une affiliation dans une institution culturelle reconnue par la Fédération Wallonie/Bruxelles (Académie, Centre culturel, Musée...) et de 25 euros pour un stage, vous seront octroyés si vous respectez les conditions suivantes :

- Être domicilié(e) à Ans, Alleur, Xhendremael ou Loncin.
- Avoir plus de 60 ans
- Les revenus imposables bruts ne doivent pas dépasser :
 - Pour un isolé : 13.886,51 €
 - Pour un ménage : 17.629,87 €

Remarque : 1 chèque « affiliation » et 1 chèque « stage » par an, par senior.

Pour que votre dossier soit complet :

- Une attestation complétée et signée ;
- Une attestation de l'institution culturelle complétée et signée par le responsable de ladite institution
- Une attestation de composition de ménage ;
- Un avertissement extrait de rôle de l'impôt des personnes physiques.

Ces documents sont à renvoyer à :

Ville d'Ans – Esplanade de l'Hôtel communal, 1 – 4430 ANS

A l'attention de Mme Caroline LOUDECHE

ou par mail : caroline.loudeche@ans-ville.be

VILLE D'ANS

PROVINCE DE LIEGE

CHEQUE SENIOR COMMUNAL 2022

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

N° tel ou GSM : _____

Nom de l'institution : _____

Fait à _____ le _____

Certifié sur l'honneur,
Signature :

VILLE D'ANS

PROVINCE DE LIEGE

CHEQUE SENIOR COMMUNAL 2022

Attestation de l'institution culturelle

Nom de l'institution : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

N° de compte bancaire : BE _____

Je soussigné(e), _____

Président(e), Secrétaire, Trésorier (-ère), (*) atteste que :

Nom et prénom du Senior : _____

Est bien inscrit au sein de l'institution /effectue bien un stage au sein de l'institution (*): _____

Montant de l'affiliation / inscription au stage (*):

Fait à _____ le _____

Certifié sur l'honneur,
Signature :

(*) Biffer les mentions inutiles

